Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_015-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 janvier 2026

Date de convocation : 07/01/2026 **Date d'affichage :** 07/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 33 35

L'an deux mille vingt six, le treize janvier, à 19 Heures 00, à la ANDOUILLE-NEUVILLE (salle communale – 1, place des Croisettes), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
HAMON Carole, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
KECHID Marine donne procuration à GORIAUX Pascal
LOREE Michel donne procuration à JAOUEN Claude

Secrétaire de séance : Madame GELY-PERNOT Aurore

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_015-DE

N° DEL_2026_015

Objet **Finances**

Finances - Tarification 2026

Chaque année, les tarifications en contrepartie de services rendus, de locations immobilière, mobilière, utilisation d'équipements sportifs, de prêts de véhicules, etc font l'objet de révision. Le montant de la taxe de séjour et le prix de cession du foncier situés dans les zones d'activités sont également revus.

Les tarifs 2026 sont identiques à ceux de 2025, sauf mention contraire (en rouge dans le texte). Les modifications seront applicables à compter du 15 janvier 2026. Les nouveaux tarifs des activités du Domaine de Boulet feront l'objet d'une délibération ultérieure. Les tarifs liés à l'assainissement ont déjà fait l'objet d'une approbation lors du conseil du 9 décembre dernier.

POLE RESSOURCES

Loyers hors charges des bureaux 1 place du marché à St Aubin d'Aubigné :

Loyer/m² (net)	3,04 €	
	Surface	Loyer mensuel
Bureau 1 (RDC)	9,86	29,99 €
Bureau 2 (RDC)	15,7	47,75 €
Bureau 3 (RDC)	18	54,74 €
Bureau 5 (RDC)	9,47	28,80 €
Bureau 6 (étage)	29,66	90,21 €
Bureau 7 (étage)	12,04	36,62 €
Bureau 8 (étage)	11,88	36,13 €
Bureau 9 (étage)	12,04	36,62 €
Bureau 10 (étage)	25,17	76,55 €

POLE AMÉNAGEMENT et URBANISME

-Minibus :
Prêt du minibus pour les CCAS et associations œuvrant en faveur de l'emploi et de l'action sociale.
Convention à signer et coût annuel de 100 €.

- Service VAE :
Vélos classiques :
- location pour 6 mois : 120 € pour 6 mois, renouvelable une fois.
- tarification « hiver » : sur les mois de novembre à mars, un tarif réduit est appliqué correspondant à 50% du tarif de base.

Des vélos spécifiques sont proposés à la location (pliant, sport, cargo) pour une durée d'1 mois ou 3 mois maximum.
Les tarifs de location pour les pliants et vélo sport sont de :
- 30 € pour 1 mois
- 75 € pour 3 mois.

Les tarifs de location pour les cargos ou longtail sont de :
- 80 € pour 1 mois
- 160 € pour 3 mois.

Pour toutes les locations, un tarif solidaire correspondant à 50% du tarif de base est proposé aux étudiants et demandeurs d'emplois.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_015-DE

POLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **TOURISME**

Taxe de séjours

Tarifs déjà votés pour 2026 (DEL 2024_145)

Aire naturelle de camping

~~Forfait de base (Emplacement, 2 personnes, véhicule) : 12€~~
~~Emplacement (toile de tente ou caravane) : 3,50€~~
~~Véhicules motorisés (voiture, motos, camping-car, etc.) : 2,50€~~
~~Électricité : 5€~~
~~Adulte ou adulte supplémentaire en cas de forfait : 4,00 €~~
~~Enfant à partir de 15 ansou enfant à partir de 15 ans supplémentaire en cas de forfait: 4€~~
~~Enfant de moins de 15 ans ou enfant de moins de 15 ans supplémentaire en cas de forfait : 2.50€~~

Camping-car ou caravane tractée par voiture	= 12 €
Tente seule	= 4 €
Voiture seule	= 3 €
Électricité	= 5 €
Adulte + 18 ans	= 4 €
Enfant – 18 ans	= 2 €

Ces tarifs, nets de TVA, sont augmentés de 0,22€ net par personne et par nuitée en lien avec la taxe de séjour (part communautaire + part départementale).

Foncier économique en zone d'activités

- Zones d'activités de la Bourdonnais :
  Ensemble des lots (sauf le lot 1) : 90€HT/m²
- Ecoparc de Haute Bretagne à Andouillé-Neuville : 35€HT/m²
- Zone d'activités de La Métairie à Montreuil-le-Gast :35€HT/m²
- Zone d'activités des Olivettes à Melesse: 45€HT/m² hors frais de bornage
- Zone d'activité de la Croix Couverte à Vieux-Vy-sur-Couesnon : 20 €HT/m², hors frais de bornage
- Zone d'activité des 4 chemins : 40€HT/m²

- **Immobilier**

- Bureaux 1 à 6 Emergence à Andouillé-Neuville : 7,65 HT-HC/m²/mois
- Atelier n°1 Emergence à Andouillé-Neuville : 593,16HT-HC/mois
- Atelier n°2 Emergence à Andouillé-Neuville : 408,72 HT-HC/mois
- Atelier n°3 Emergence à Andouillé-Neuville : 408,72 HT-HC/mois
- Atelier-relais le stand à Montreuil-sur-Ille: 1 406,50 HT-HC/mois

- **Derniers commerces**

Tarifs locatifs pour les nouvelles prises à bail ou renouvellement de bail.
- Bar associatifs : 1,40€/m²HT/HC/mois pour les bars associatifs
- Commerce : 2€/m² HT/HC/mois

Le loyer global est calculé selon une pondération en fonction de l'utilisation et des caractéristiques physiques des différentes parties du local pour l'activité exercée :
- Pondération à 1 pour les surfaces principales du local : ce sont les surfaces essentielles à l'exercice de l'activité (ex : espaces de vente) ;
- Pondération à 0,5 pour les surfaces secondaires couvertes : ce sont les surfaces couvertes correspondant à des éléments utilisés pour l'activité mais dont le potentiel commercial est plus faible (ex : réserve, locaux techniques) ;
- Pondération à 0,2 pour les surfaces secondaires non couvertes : ce sont les surfaces non couvertes correspondant à des éléments utilisés pour l'activité mais dont le potentiel commercial est plus faible (ex: aires et lieux de stockage à l'air libre).

- **Loyers Pépinière ESS**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_015-DE

ESPACE	SUPERFICIE	Loyers € HT (charges comprises)
1er niveau		
Bureau 1 double	24 m²	180,21
Bureau 2 double	22 m²	166,78
2ème niveau		
Espace de travail 1	7 m²	63,21
Espace de travail 2	7 m²	63,21
Espace de travail 3	7 m²	63,21
Espace de travail 4	7 m²	63,21
Espace de travail 5	8 m²	69,53
Espace de travail 6	8 m²	69,53
Espace de travail 7	8 m²	69,53
Espace de travail 8	8 m²	69,53

- **Salle omnisports de St-Symphorien**

(Tarifs horaires € TTC)

	Plateau sportif uniquement	**Salle annexe uniquement**	**Salle omnisports complète**
Clubs sportifs domiciliés sur le territoire de la CCVIA Actions à but non lucratif	Gratuité		
Autres associations extérieures à la CCVIA Actions à but non lucratif	5 €	3 €	10 €
Actions associatives à but lucratif	10 €	7 €	30 €
Ecoles primaires du territoire de la CCVIA et de Hédé-Bazouges	Gratuité		
Ecoles primaires en dehors du territoire de la CCVIA	5 €	3 €	10 €
Autres établissements de formation	10 €	7 €	30 €
Entreprises et clubs sportifs professionnels	50 €	30 €	75 €

Facturation des clés et badges (perdus ou supplémentaires)
30 euros par clé ou badge

POLE EAU AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

- **SPIC Filière bois :**

  - Location de la plate-forme bois : 1€/m²/an
  - Rachat pour les besoins internes des services :

Bois bûche : 76€ net le stère,
Paillage : 80€ net la tonne,

- **SPIC Energies Renouvelables**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_015-DE

Reversement au titre de l'énergie solaire autoconsommée par l'installation d[illegible]
Boulet : 0,277€/kWh.

POLE PETITE ENFANCE ET SOLIDARITES

Hébergement d'urgence :

- Participation mensuelle :10% des revenus + charges (70€/mois du 15/10 au 14/04 et 45€/mois du 15/04 au 14/10)

Aire d'accueil des gens du voyage :

- emplacement (par jour) : 2€, réduit à 1€ pour les bénéficiaires du RSA/minimum vieillesse ou personne isolée
- électricité : 0.15 € le KWh (0.14 € le KWh depuis 2023)
- eau : 2,66 € le m³ (2,56€ le m³ depuis 2023)

Petite Enfance

Tarifs EAJE

Nombre d'enfants	Taux d'effort par heure facturée en crèche,petite crèche ou micro-crèche Année 2026
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
4 enfants	0,0310 %
5 enfants	0,0310 %
6 enfants	0,0310 %
7 enfants	0,0310 %
A partir de 8 enfants	0,0206 %

- Prix horaire = revenu mensuel * taux d'effort/nombre d'enfant

plancher ressources 2026 = 801 € / mois
plafond ressources 2026 = 8500 € / mois
Il convient de prendre en compte les revenus perçus pour l'année N-2 pour l'application de ces tarifs.

Pour les familles dont les ressources sont inconnues de la CAF ou les familles non allocataires, le gestionnaire prendra en considération les revenus déclarés par les familles et figurant sur l'avis d'imposition 2024 (N-2) avant abattement des 10 et 20 %.

Épicerie solidaire

Prix des denrées : 10 % de la valeur marchande des produits proposés à l'épicerie.
Cette valeur marchande est estimée par produit, sur la base de la mise à jour annuelle de la mercuriale des prix dans le logiciel métier Ticadi, utilisé pour la facturation aux bénéficiaires.
Le montant total des achats hebdomadaires est fixé lors de l'acceptation de la demande. Ce montant est évalué au regard du reste à vivre de la personne.

Chantier d'Insertion

Tarif de 13€ (12€ depuis 2023) par heure d'intervention par agent en insertion
Tarif de 17€ (16€ depuis 2023) par heure d'intervention par encadrant

Monsieur le Président propose de valider ces modifications de tarifs à compter du 15 janvier 2026.

Vu la délibération 2024_245 validant les tarifs 2025,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_015-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pour : 34

Abstention : 1
DESMIDT Yves

VALIDE les modifications de tarifs pour l'année 2026 telles que définies ci-dessus,

VALIDE les nouveaux tarifs applicables au 15 janvier 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 29/01/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame GELY-PERNOT Aurore

Le *29/01/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen

